

## **Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 26 novembre 2009**

L'an deux mille neuf, le 26 novembre 2009 à 17 heures 30 , les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 18 novembre 2009.

### **ETAIENT PRESENTS :**

**BINIC :** Frédéric BERROD, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

**ETABLES SUR MER :** Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND

**LANTIC :** Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE

**PLOURHAN :** Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

**SAINT-QUAY-PORTRIEUX :** Georges BREZELLEC, Dominique BLANC, Isabelle QUERE, Mariannick KERVOELEN

**TREVENEUC :** Daniel NORMAND

### **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

**BINIC :** Christian URVOY par Marie Françoise LE LEPVRIER

**ETABLES SUR MER :** Marcel PINCEMIN par Jacques DUMORTIER

**LANTIC :** Nicolas HEURTEL par Christian LEMAITRE

**SAINT-QUAY-PORTRIEUX :** Martine POIGNONNEC par Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON par Dominique BLANC

**TREVENEUC:** Louis GAUFFENY par Daniel NORMAND

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

**BINIC :** Jessica APPERCE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Hervé THORAVAL

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

## **DELIBERATION N°2009-107**

### **Décision modificative n°1 sur le budget du Golf**

Suite à un arrêt maladie, il a été nécessaire de remplacer un agent à l'accueil du Golf. Le budget primitif 2009 ne l'ayant pas prévu, il convient de passer les écritures suivantes pour ne pas être en dépassement de crédits :

Section de fonctionnement	Recettes
75 remboursement	7 000 €
Total	7 000 €

Section de fonctionnement	Dépenses
6411 rémunération personnel	4 500 €
6451 URSSAF	2 000 €
6452 cotisation assurance	-1 000 €
6453 caisse de retraite	1 500 €
Total	7 000 €

De plus concernant l'annuité de l'emprunt des travaux de la rénovation du parcours, un modificatif est intervenu dans le taux d'intérêt (passage de 4.25% à 3.55%) diminuant les frais financiers mais augmentant le remboursement du capital.

Cette modification a permis au golf de faire des économies d'intérêt sur le fonctionnement mais cependant l'augmentation du capital n'avait pas été budgétée ;

e qui implique un dépassement de crédit de 300 € qui nécessite le virement de crédit suivant :

Section investissement	
2181-65	- 300 €
1641-OF	300 €
Total	0 €

Considérant l'avis favorable du bureau du 10 novembre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative N°1 sur le budget t du golf
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

-----